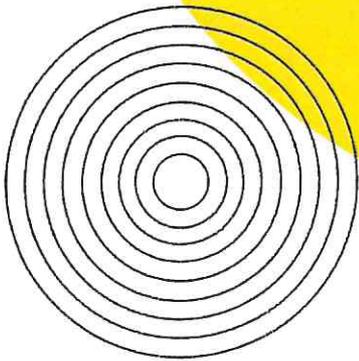




CHARTRE D'ENGAGEMENT COMMUNAL



**PLAN CLIMAT DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PARIS-SACLAY
2019-2024**



Signature



Charte communale d'engagement dans le Plan Climat

Entre

La commune de Bures-sur-Yvette, représentée par son Maire, Jean-François Vigier, dûment habilité par délibération n°DEL060 -2021 en date du 29 juin 2021

Et

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay, représentée par son Président, dûment habilité par délibération n° 2019-413 en date du 18 décembre 2019

Il est convenu ce qui suit :

Le Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (ou Plan Climat) le 26 juin 2019. C'est un projet partenarial qui comprend 126 actions pour les 6 prochaines années.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'agglomération est indispensable.

Le Plan Climat se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 24 % les consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
- Porter à 20 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique locale ;
- Réduire de 60 % les émissions de NOx dans les transports et le résidentiel ;
- Réduire de 48 % les émissions de PM₁₀ dans les transports et le résidentiel ;

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 9 axes :

- A. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- B. Se déplacer mieux et moins
- C. Développer une économie circulaire
- D. Agir au quotidien pour changer ensemble
- E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable
- F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- G. Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- H. Vers des services publics exemplaires
- I. Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

La Communauté d'agglomération Paris – Saclay et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) d'Ouest Essonne animeront un réseau air – énergie – climat constitué des référents de chaque commune. Cela permettra de partager les bonnes expériences des communes, de coopérer pour

mettre en œuvre conjointement des actions et de se rassembler pour communiquer sur des actions communes.

Une démarche Transition engagée à Bures en 2018

Depuis quelques années, des citoyens buressois de plus en plus nombreux s'engagent pour agir en faveur de la Transition : la commune a décidé en 2018 de s'engager avec eux, dans une démarche de soutien réciproque.

Citons trois faits marquants des années 2018-2019, pour illustrer cet engagement :

- L'hébergement de 6 associations engagées dans la Transition, dans l'ancien Espace Nicklès devenu en septembre 2019 la Maison de l'Ecologie et de la Transition,
- Le recrutement d'une chargée de mission Transition en avril 2019,
- Le texte emblématique du collectif « climat 2020 pour un pacte finance-climat européen » soutenu par le conseil municipal à l'unanimité en septembre 2019.

Sans vouloir bâtir un état des lieux exhaustif, la Ville peut faire état d'actions concrètes réalisées ces dernières années, notamment sur trois axes :

- Les **mobilités actives** : l'élaboration d'un Plan Vélo, reposant sur un programme pluriannuel d'investissements, la résorption des points noirs, et des mesures de circulation apaisée.
- La préservation de la **biodiversité** en ville : la reprise des parcelles du coteau de la Guyonnerie classées en Espaces Naturels Sensibles, la fin de l'utilisation de produits chimiques pour désherber, l'adhésion aux programmes Phyt'Eaux Cités 1 & 2, l'installation de ruches dans le parc de la Grande Maison, l'organisation des ateliers Soyons Eco'logiques, et les animations de JardinàBY sur les jardins partagés.
- Concernant la gestion des déchets et plus largement l'**économie circulaire** : une expérimentation de la collecte de biodéchets au marché, l'hébergement d'une recyclerie textile associative, l'accueil d'ateliers zéro-déchet avec la participation de familles buressoises, l'installation de sites de compostage.

Les Assises de la Transition prévues en novembre 2020 ont été reportées pour cause de deuxième confinement, mais elles se tiendront dès que possible, sous une forme éventuellement adaptée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

À travers cette charte, la commune de Bures-sur-Yvette s'engage à :

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élus ou dans ses services ;
- Participer aux réunions du réseau des référents Climat-Air-Energie (Comité technique Plan Climat, groupes de travail,...) et partager ses expériences ;
- Participer au Comité de Pilotage du Plan Climat ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat (plan détaillé ci-après) ;
- Promouvoir le Plan Climat auprès de ses partenaires ;
- Valoriser et faire connaître les actions qu'elle mène, en particulier sur le site agissonsourleclimat.fr

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage à :

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du Plan Climat ;
- Animer et coordonner le réseau des référents Climat-Air-Energie ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes ;
- Fournir à la commune les supports de communication pour la mise en valeur des actions collectives menées ;

Plan d'actions communal

Sur la période 2020 - 2024, la commune s'engage à mettre en place les actions suivantes, dont le contexte et les détails sont développés en annexe :

Axe A	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments	N° action CPS
A1	Assurer un relais de communication auprès des Buressois sur les différents services proposés par l'ALEC Ouest-Essonne	12
A2	Coorganiser avec l'ALEC des actions à Bures, en ligne avec les enjeux et besoins buressois	14
A3	Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie (programme SOLEIL)	9
Axe B	Se déplacer mieux et moins	
	<i>Développement des mobilités actives</i>	
B1	Définir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, comment les « mobilités actives » doivent être mises en place	-
B2	Pérenniser, optimiser et promouvoir les mesures de circulation apaisée déjà en place	26
B3	Poursuivre la mise en œuvre du plan vélo, en termes de voirie et infrastructures, en obtenant les financements nécessaires et en impliquant toutes les parties prenantes	34
B4	Poursuivre les actions d'accompagnement à l'utilisation du vélo	33
B5	Assurer la cohérence avec le réseau cyclable intercommunal, et être force de proposition pour contribuer à l'optimiser	36
B6	Faciliter les déplacements piétons	32
	<i>Transports en commun</i>	
B7	Faire preuve de vigilance et de force de proposition concernant le développement des transports en commun	45
	<i>Usage raisonné et moins polluant de la voiture</i>	
B8	Accompagner et promouvoir le développement de la voiture électrique	22
B9	Accompagner et promouvoir un usage raisonné de la voiture	20

Axe C	Développer une économie circulaire	
C1	Déployer et poursuivre les actions en matière d'économie circulaire proposées par le SIOM et la CPS	48
C2	Avec les Buressois aux Assises de la Transition, faire émerger des propositions citoyennes en matière d'économie circulaire, adaptées à leurs besoins et au contexte	71
C3	Coorganiser à Bures, avec le SIOM et la CPS, les actions déclinées des initiatives intercommunales, et inversement les actions issues de la consultation des Buressois	64
Axe D	Agir au quotidien pour changer ensemble	
D1	Valoriser, coorganiser, soutenir les actions proposées par les citoyens et associations	79
D2	Organiser des événements pour sensibiliser aux sujets qui ne sont pas portés par des associations	73
D3	Contribuer au site de la CPS agissons pour le climat.fr, portail d'information et de mise en relation entre porteurs d'initiatives, citoyens intéressés, associations	77
D4	Pour inciter à la consommation locale, faciliter le déploiement de la Racine auprès des commerçants et des habitants de Bures	76
Axe E	Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable	
	<i>Préservation des espaces naturels</i>	
E1	Finaliser, ouvrir et promouvoir le parcours découverte de l'ENS de la Guyonnerie	-
E2	Pérenniser et capitaliser sur les mesures en place, de non-utilisation de produits phytosanitaires	92
E3	Obtenir l'intégration de Bures au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	95
E4	Valoriser auprès des habitants et des partenaires toutes les actions relatives à la biodiversité sur Bures (événements, labels)	-
	<i>Alimentation</i>	
E5	Réfléchir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, à l'avenir de notre restauration collective	89
	<i>Agriculture urbaine</i>	
E6	Réfléchir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, à un projet de ferme urbaine	87
Axe F	Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes	
F1	Avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, définir les objectifs et contours d'un projet de production locale d'énergie	98
Axe G	Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie	
G1	Bâtir un plan de re-végétalisation en ville, et le mettre en œuvre sur la durée	110
G2	Contribuer, en étant force de proposition, aux projets menés avec nos partenaires (SIAHVY, CPS, Suez) sur la qualité des eaux et la prévention des inondations	111

G3	Etablir une charte de la construction, au-delà de la réglementation	109
Axe H	Vers des services publics exemplaires	
H1	Réaliser un bilan carbone sur le patrimoine et les activités de la municipalité	118
H2	Exploiter chaque année le bilan annuel fait par l'ALEC sur la consommation d'énergie et les émissions carbone des bâtiments communaux	116
H3	Optimiser l'éclairage public	117
Axe I	Financer, Suivre et faire vivre le Plan Climat	
I1	Aider les Buressois porteurs de projets à obtenir un financement participatif, dans le cadre des budgets dédiés (budget participatif de la Région notamment)	125
I2	Mener les Assises de la Transition, puis organiser le pilotage collaboratif des actions	123

Fait le Bures^s/Yvette à 8/10/2021

Pour la ville de Bures-sur-Yvette

Le Maire

Jean-François Vigier

Pour la Communauté d'agglomération
Paris-Saclay

Le Président

Grégoire de Lasteyrie



Annexe : description des actions

Cette annexe à la charte d'engagement détaille les 34 actions auxquelles s'engage la municipalité de Bures sur Yvette, structurées selon les axes définis dans le Plan Climat (PCAET) de la CPS, et pour le même horizon que ce dernier à savoir 2024.

Cette déclinaison du Plan Climat est considérée par Bures comme une opportunité, à la fois pour :

- Réaffirmer et préciser ses engagements en matière de Transition,
- En assurer la transparence vis-à-vis des Buressois,
- Montrer comment ces engagements s'inscrivent dans un schéma intercommunal plus large,
- Servir d'aiguillon pour la municipalité et les autres acteurs.

Cette annexe est constituée :

- D'un préambule, qui replace ces engagements dans le cadre de la démarche menée depuis plusieurs années par la Ville,
- De neuf chapitres qui décrivent le contexte, les enjeux, et le détail des actions ; les titres de ces chapitres reprennent tels quels les libellés des axes A à I du PCAET, même quand les actions listées ne les couvrent pas entièrement.

Le processus prévoit un point d'avancement à mi-période du Plan Climat, à savoir mi-2022. Il prendra en compte les ajustements et compléments issus des Assises de la Transition, et sera communiqué aux Buressois.

Préambule : la démarche Transition en cours à Bures

Une démarche engagée à Bures en 2018

L'urgence climatique est devenue une prise de conscience mondiale. Depuis quelques années, des citoyens buressois de plus en plus nombreux s'engagent pour agir en faveur de la Transition : la commune a décidé en 2018 de s'engager avec eux, dans une démarche de soutien réciproque.

Citons trois faits marquants des années 2018-2019, pour illustrer cet engagement :

- Des associations se sont créées et ont commencé à travailler sur différents axes de la Transition. Elles ont eu vite besoin d'un espace pour faire avancer leurs projets. La ville les a d'abord accueillies dans l'ancien foyer Nicklès, devenu en septembre 2019 la Maison de l'Ecologie et de la Transition. Une ruche pour réfléchir et échanger sur les enjeux écologiques.
- Une chargée de mission Transition a été recrutée à la mairie en avril 2019. Elle travaille avec les élus et les services municipaux pour instruire les décisions et mettre en œuvre les projets. Elle fait aussi le lien avec les associations, les citoyens porteurs de projets, et nos partenaires intercommunaux (CPS, ALEC Ouest-Essonnes, SIAHVY, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse...).
- Le texte emblématique du collectif « climat 2020 pour un pacte finance-climat européen » appelle à des actions concrètes à tous les niveaux : local, national, européen. Ce texte a été soutenu par le conseil municipal en septembre 2019, sous la forme d'une motion adoptée à l'unanimité et commençant par ces termes : « Bures s'étant engagée dans une démarche en faveur de la Transition Ecologique ».

Quelques actions concrètes réalisées

A titre d'illustration, et sans vouloir bâtir un état des lieux exhaustif (voir plus loin les éléments donnés thème par thème), mentionnons les trois sujets principaux sur lesquels la ville peut faire état d'actions concrètes réalisées ces dernières années : les mobilités actives, la biodiversité et l'économie circulaire.

Concernant les **mobilités actives** :

- Un an de travail de la Ville avec les cyclistes buressois et associations a abouti en 2019 à l'élaboration d'un Plan Vélo. Ce plan repose sur un programme pluriannuel d'investissements, et sur la résorption des points noirs qui gênent les cyclistes dans leur quotidien.
- Ce plan comprend également des mesures de partage de l'espace avec les autres utilisateurs, mises en place en 2019-2020 : limitation à 30km/h sur la quasi-totalité du territoire, circulation des cyclistes à contre-sens dans les rues à sens unique, chaudières, « zones de partage » limitées à 20 km/h.
- Ces mesures de partage de l'espace ont permis à Bures d'être classée en 2019 première ville cyclable en Essonne (ex-aequo avec Gif et Massy), et d'obtenir début 2021 le label « ville prudente ».
- Par ailleurs, Bures est partie prenante de l'élaboration d'itinéraires cyclables intercommunaux, notamment le RER V (V comme « Vélo »).

Concernant la préservation de la **biodiversité** en ville :

- Les parcelles du coteau de la Guyonnerie classées en Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été acquises petit à petit par la Ville. Depuis 2018 des travaux d'aménagement de ces espaces sont menés en partenariat avec l'Université, pour en faire un parc naturel destiné à la découverte de sa faune et de sa flore.
- L'espace vert des Avettes a été aménagé en parc.
- Depuis de nombreuses années, la Ville n'utilise plus de produits chimiques pour désherber, et adhère aux programmes Phyt'Eaux Cités 1 & 2. En outre, un arrêté municipal de septembre 2019 interdit l'utilisation du glyphosate sur tout le territoire communal, y compris pour les bailleurs, les copropriétés, et la RATP (entretien des voies). Le préfet a demandé d'abroger cet arrêté et la Ville n'a pas répondu favorablement à cette demande.
- Des ruches ont été installées en 2014 dans le parc de la Grande Maison. Depuis, une bonne centaine de kilos de miel en ont été extraits. De petits pots en sont distribués aux Buressois lors d'une fête annuelle, ou aux couples lors des mariages.
- Les ateliers Soyons Eco'logiques et les animations de JardinàBY sensibilisent petits et grands, tout au long de l'année.
- Le PLU, actualisé en 2018 à l'issue d'ateliers avec des citoyens volontaires, préserve les quartiers pavillonnaires en limitant la construction de collectifs.

Enfin, concernant la gestion des déchets et plus largement l'**économie circulaire**, en partenariat avec le SIOM :

- Le marché de Bures a été le premier marché du territoire du SIOM à participer à une expérimentation de collecte des biodéchets entre novembre 2018 et juillet 2019.
- La Maison de l'Ecologie et de la Transition héberge une recyclerie textile associative, et a accueilli à de nombreuses reprises des ateliers zéro-déchet avec la participation de familles buressoises.
- Chaque année, une opération de broyage des déchets végétaux est organisée au Centre Technique Municipal.

- Le compostage fait l'objet d'actions de promotion : stand à la Fête de la Nature, installation de sites de compostage à la Maison de l'Écologie et de la Transition, au square rue de la Hacquinière, et dans des résidences.
- Des collectes exceptionnelles de DEEE et jouets ont été organisées, permettant le réemploi ou le recyclage de ces objets.

Depuis 2020

En 2020, la Transition a constitué un enjeu important de la campagne électorale à Bures. L'équipe élue a pris des engagements dans ce sens, que ce soit dans son programme ou à travers sa signature du « Pacte pour la Transition », faisant ainsi de Bures l'une des 300 communes de France engagées sur ce Pacte.

De juin à octobre 2020, la Ville a entrepris l'organisation des Assises de la Transition en mettant en place un comité composé de citoyens volontaires, d'associations et d'élus municipaux, avec deux objectifs : emmener les citoyens vers la Transition via des conférences, animations et stands montés par des citoyens, des associations ou des partenaires (CPS, ALEC, SIOM) ; et recueillir les avis des Buressois sur les sujets les plus dimensionnants au travers d'ateliers-débats, en vue d'établir une feuille de route. Ces Assises initialement prévues en novembre 2020 ont été reportées pour cause de deuxième confinement, mais elles se tiendront dès que possible, sous une forme éventuellement adaptée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

En parallèle, sans attendre, l'équipe municipale a continué à travailler sur les différents thèmes de la Transition. Des actions ont été lancées, d'autres sont en cours d'investigation. Et ce avec les associations, les services municipaux, et nos partenaires intercommunaux. Cependant, certains sujets sont dimensionnants et nécessiteront un débat avec les citoyens au cours des Assises.

A. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments (axe A du PCAET)

A.1 Contexte et enjeux à Bures

Sur les 22 600 tonnes eqCO₂ d'origine énergétique émises par an sur le territoire de Bures¹, 71% sont dus à l'énergie consommée dans les bâtiments.

Pour identifier les enjeux, schématisons ces émissions carbone² en deux blocs, par ordre décroissant d'importance.

13 700 tonnes équivalent CO₂ par an pour le résidentiel :

A Bures, environ 90% de ces émissions carbone de l'habitat proviennent de maisons, et seulement un dixième d'appartements : à cause de cette proportion d'habitat individuel, Bures émet plus, par habitant, que la moyenne des villes de la CPS.

En douze ans³, ces émissions de l'habitat à Bures ont diminué de 21%. C'est encourageant, mais il reste un énorme gisement de progrès. Les leviers de la municipalité dans ce domaine sont essentiellement la sensibilisation des Buressois, le conseil aux particuliers et aux copropriétés, l'aiguillage vers les bonnes subventions ou vers un réseau sérieux d'entreprises locales.

¹ Source : données ENERGIF 2017, réseau ROSE, scope 1 et 2, site web roseidf.org

² Formulation abrégée pour « émissions de Gaz à Effet de Serre », ou GES : dioxyde de carbone, méthane...

³ Même source que précédemment, évolution entre 2005 et 2017

Le savoir-faire dans ces domaines étant principalement à l'ALEC Ouest-Essonne, il s'agit de valoriser auprès des Buressois les initiatives et actions de cette agence : soit en étant relais de communication, soit en coorganisant des événements spécifiques à Bures.

2 300 tonnes équivalent CO₂ par an pour les bâtiments tertiaires :

En douze ans, les émissions du tertiaire ont diminué de 8%. Cette baisse est moindre qu'en résidentiel, sans doute parce que le gain sur les produits pétroliers est tempéré par une utilisation accrue de l'électricité (numérique, climatisation).

Sur le territoire de Bures, 62% de ces émissions carbone des bâtiments tertiaires ne dépendent pas de la municipalité : collège, université, commerces.... Nos efforts doivent donc porter sur les 38% restants, à savoir nos 17 bâtiments communaux. Cette partie est développée au chapitre H « Vers des services publics exemplaires ».

A.2 Plan d'actions

Code	Actions
A1	<p>Assurer un relais de communication auprès des Buressois sur les différents services proposés par l'ALEC Ouest-Essonne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les compétences, actions et événements de l'ALEC sur le site de la ville, dans la newsletter et le journal • Identifier les conseils syndicaux de copropriété pour une promotion des actions de l'ALEC sur cette cible (exemple : événements RECIF de sensibilisation sur les subventions et bonnes pratiques de rénovation d'immeuble)
A2	<p>Coorganiser avec l'ALEC des actions à Bures, en ligne avec les enjeux et besoins buressois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation conjointe, la commune assurant la logistique et les adaptations au contexte buressois, l'ALEC apportant ses ressources et son savoir-faire • Exemples d'événements de sensibilisation : stands et animations ALEC prévus aux Assises de la Transition (conseil à la rénovation énergétique, écogestes du citoyen, jeu Enermix, jeu « paye ton carbone ») • Exemples d'interventions personnalisées : mesures de déperditions d'énergie par caméra thermique • Participer (chargée de mission, élus) aux éventuels groupes de travail thématiques organisés par l'ALEC, pour être force de proposition, voire pilote sur Bures
A3	<p>Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie (programme SOLEIL)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le repérage des ménages en précarité énergétique via le CCAS • Intensifier la communication sur le programme SOLEIL⁴ (affiches, flyers, rendez-vous, relances par les gardiens) • Accueillir une permanence ponctuelle ou périodique de l'ALEC à Bures, pour conseiller les ménages en précarité énergétique et former les agents CCAS

Voir aussi le chapitre H pour les actions relatives aux bâtiments communaux.

A.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

⁴ Le programme SOLEIL est un programme d'aide aux ménages en précarité énergétique, géré par la CPS

- Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie (...) (engagement niveau 1)
- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique (engagement niveau 1)
- Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre (...) (engagement niveau 1).

B. Se déplacer mieux et moins (axe B du PCAET)

B.1 Contexte et enjeux à Bures

Sur les 22 600 tonnes eq CO₂ d'origine énergétique émises par an sur le territoire de Bures⁵, 26% seulement sont dus au transport routier.

Ce chiffre est trompeur, car il ne tient compte que des gaz à effet de serre émis dans les rues de Bures. Les chiffres au niveau de la CPS, tenant compte de grands axes tels que la N118, la N20, la N104, l'A10, etc. sont en proportion trois fois supérieurs, et en termes d'enjeu carbone sont donc largement devant les bâtiments.

Sans données précises disponibles sur la durée, sur le strict périmètre de Bures, nous ne pouvons qu'extrapoler les constats faits au niveau de la CPS : aucun progrès n'est mesuré en douze ans. La consommation d'essence a diminué, mais celle du diesel a augmenté.

Le gisement de progrès est donc très important, et la municipalité a de vrais leviers : toutes les actions visant à favoriser le vélo (plan vélo, zones de partage), les liaisons piétonnes, la voiture électrique (bornes de recharge), le commerce de proximité... Bien entendu, il faut maintenir une cohérence d'ensemble avec nos villes voisines, la CPS, le PNR⁶ pour mutualiser les moyens, exploiter les compétences adéquates, et construire notamment un réseau cyclable cohérent qui réponde bien aux besoins des habitants.

B.2 Plan d'actions relatif au développement des mobilités actives

Code	Actions
B1	<p>Définir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, comment les « mobilités actives » doivent être mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment partager l'espace public : quelle place pour chacun (piéton, cycliste, automobiliste) ? comment développer le vélo sans que ce soit au détriment des piétons, des places de stationnement ?

⁵ Source : données ENERGIF 2017, réseau ROSE, scope 1 et 2, site web roseidf.org

⁶ PNR : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dont Bures est « ville-porte ». Site web : parc-naturel-chevreuse.fr

Code	Actions
B2	<p>Pérenniser, optimiser et promouvoir les mesures de circulation apaisée déjà en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un retour d'expérience, avec tous les utilisateurs, sur les mesures en place : limitation globale à 30 km/h, zones de partage « 20 km/h », chaudières, sens interdits autorisés aux vélos • En tirer les leçons : pérennisation ou non, aménagements éventuels à la marge, amélioration de la signalisation horizontale et verticale, communication... • Exploiter et pérenniser l'obtention du label « ville prudente »
B3	<p>Poursuivre la mise en œuvre du plan vélo, en termes de voirie et infrastructures, en obtenant les financements nécessaires et en impliquant toutes les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandes lignes du plan vélo : 5 lignes identifiées, plus le réaménagement ponctuel de « points noirs » • Parties prenantes : l'association MDB-Bures, les autres usagers (automobilistes, piétons), les organisations compétentes (département, CPS, Région)
B4	<p>Poursuivre les actions d'accompagnement à l'utilisation du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'actions qui ne sont pas directement liées à des investissements de voirie et d'infrastructures, et qui peuvent être formalisées ou non dans le plan vélo • Finaliser l'implantation de parkings à vélos abrités et sécurisés, aux abords des écoles, gares, équipements sportifs ou culturels • Organiser des actions de formation et sensibilisation de tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons, trottineurs) aux règles du partage de l'espace • Soutenir (logistique, promotion) les actions organisées par MDB-Bures, telles que rando-vélo, « cyclistes brillez », ateliers de réparation, formation dans les écoles • Maintenir la communication sur les aides (Etat, Région, CPS, ville) : subventions vélo électrique, subventions remise en état vélo, forfaits employeurs « mobilité durable » • Suivre les progrès du réseau Zoov, et soutenir les éventuelles initiatives similaires
B5	<p>Assurer la cohérence avec le réseau cyclable intercommunal, et être force de proposition pour contribuer à l'optimiser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau maillé et sécurisé entre les villes, et plus précisément vers les pôles à rayonnement intercommunal (stades, piscines) ; RER V et ses dérivations • En liaison avec la CPS, le PNR, les villes voisines
B6	<p>Faciliter les déplacements piétons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une commission extra-municipale pour améliorer l'accessibilité des trottoirs et équipements aux poussettes et fauteuils • Capitaliser (retour d'expérience, promotion, extension) sur les deux lignes Pédibus actives • Développer les journées « centre-ville sans voiture » • Réfléchir plus globalement à un plan de cheminements piétons • Poursuivre l'organisation d'un permis piéton dans les écoles

B.3 Plan d'actions relatif aux transports en commun

Code	Actions
B7	Faire preuve de vigilance et de force de proposition concernant le développement des transports en commun <ul style="list-style-type: none">• Travailler avec la CPS sur un renforcement des bus en heures de pointe, lignes 6 (vers plateau) et 4 (vers Gif)• Instruire l'opportunité de développer (avec Gif éventuellement) une navette entre le centre-ville, et La Hacquinière, la Guyonnerie• Rester mobilisés sur l'avancement du programme de rénovation de la ligne B et sur l'arrivée dans les délais de la ligne 18• Promouvoir un téléphérique université-plateau, à Bures ou dans une ville voisine

B.4 Plan d'actions relatif à un usage raisonné et moins polluant de la voiture

Code	Actions
B8	Accompagner et promouvoir le développement de la voiture électrique <ul style="list-style-type: none">• Avec le support de la CPS, développer le réseau de bornes de recharge• Réaliser un retour d'expérience des bornes en place
B9	Accompagner et promouvoir un usage raisonné de la voiture <ul style="list-style-type: none">• Réaliser un retour d'expérience des modalités de parking (gratuité le samedi matin, gratuité en semaine avec Navigo annuel, badges à 5 Euros à la Hacquinière, zones vertes)• Instruire en temps utile l'opportunité de créer une aire de covoiturage• Instruire l'opportunité de créer un lieu de co-working

B.5 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public (engagement niveau 3).

C. Développer une économie circulaire (axe C du PCAET)

C.1 Contexte et enjeux à Bures

Le Maire de Bures ayant à la CPS une délégation « ordures ménagères et économie circulaire » et président le SIOM, toutes les actions de Bures s'inscriront dans ce cadre mutualisé.

Rappelons l'essentiel du circuit des déchets qui sont produits à Bures :

- Le contenu des bacs grenat (ordures ménagères) est incinéré à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Villejust, produisant ainsi de la chaleur qui alimente le réseau de chaleur de Courtabœuf/Les Ulis, ou de l'électricité revendue à EDF (en-dehors de la période de chauffe).

- Le contenu des bacs jaunes (emballages, journaux et magazines) est trié au centre de tri du Blanc-Mesnil en vue du recyclage des différents matériaux (papier, carton, plastique, acier, aluminium...). Les déchets non recyclables (refus de tri) sont incinérés à l'UVE de Villejust.
- Les déchets verts présentés en sacs biodégradables sont valorisés principalement par compostage, et pour les parties trop grossières sous forme de bois-énergie à destination de chaufferies industrielles.
- Le verre (collecté en apport volontaire) est recyclé : transformé en calcin et envoyé aux verriers.
- Les encombrants et DEEE (par enlèvement sur demande) sont recyclés en grande partie. Les encombrants non recyclables (refus de tri) sont incinérés à l'UVE de Villejust.

C.2 Plan d'actions

Code	Actions
C1	<p>Déployer et poursuivre les actions en matière d'économie circulaire proposées par le SIOM et la CPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le partenariat avec le SIOM afin de participer activement aux actions proposées dans le cadre des contrats et programmes en vigueur⁷ • Décliner les objectifs opérationnels poursuivis par la « feuille de route pour l'économie circulaire » de la CPS, en actions locales sur Bures • Exemples de thèmes envisagés : collecte des bio-déchets, tarification incitative, optimisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères
C2	<p>Avec les Buressois aux Assises de la Transition, faire émerger des propositions citoyennes en matière d'économie circulaire, adaptées à leurs besoins et au contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser une feuille de route pour une économie circulaire et locale, adaptée aux besoins et aux ambitions des Buressois, et en cohérence territoriale avec les orientations nationales, régionales et intercommunales • Être force de proposition auprès du SIOM et de la CPS pour intégrer les besoins des Buressois et prendre en compte leurs problématiques quotidiennes
C3	<p>Coorganiser à Bures, avec le SIOM et la CPS, les actions déclinées des initiatives intercommunales, et inversement les actions issues de la consultation des Buressois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les actions retenues de manière collégiale à l'issue des Assises de la Transition, avec l'appui du SIOM sur la gestion des déchets et de la CPS sur le développement économique • Continuer à déployer des actions d'information et de sensibilisation, telles que (à titre d'illustration) les animations prévues aux Assises de la Transition : jeu-spectacle « BizzQuizz Poubelle la vie », les consignes de tri, les dispositifs de collecte, les éco-gestes • Soutenir le déploiement des initiatives de citoyens ou d'associations, telles que (à titre d'illustration) la mise en place d'un poulailler participatif couplé à un site de compostage • Pour toutes ces actions : organisation conjointe en tant que de besoin, la commune assurant la logistique et les adaptations au contexte buressois, le SIOM et la CPS apportant leurs ressources et leur expertise

⁷ De 2018 à 2021 : contrat d'objectifs « Déchets et économie circulaire » entre l'ADEME et le SIOM ; puis de 2022 à 2026 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

C.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire (engagement niveau 2).

D. Agir au quotidien pour changer ensemble (axe D du PCAET)

D.1 Contexte et enjeux à Bures

Bien au-delà des chiffres indiqués sur le territoire de Bures sur les axes A et B (énergie consommée dans les bâtiments et dans les transports), chaque Français et donc chaque Buressois (en l'absence de données plus détaillées) a une empreinte carbone totale estimée à 11 ou 12 tonnes équivalent CO₂ par an.

Ce montant inclut par exemple l'impact de nos vacances en avion, la fabrication et la livraison de nos achats « made in China », les serveurs des réseaux sociaux et autres « clouds », la production de la viande que nous consommons...

Pour illustrer cette quantité d'une manière parlante pour les Buressois, cette empreinte carbone annuelle pour l'ensemble des 10 000 habitants équivaut à remplir complètement d'essence 9 fois le gymnase Chabrat⁸, à laisser brûler à petit feu pendant un an, et à imaginer le CO₂ issu de cette combustion, qui stagnerait au-dessus de Bures.

Pour les scientifiques, au lieu de 11 à 12 tonnes, il serait nécessaire que chaque habitant descende à 2 ou 3 tonnes d'équivalent CO₂ par an d'ici 2050, pour limiter le réchauffement climatique à seulement +2 degrés.

Cette empreinte carbone des Français est stable dans le temps (hors effet de la crise sanitaire). En dehors des aspects décrits sur les autres axes, la municipalité a peu de leviers d'action directe, mais elle est un puissant relais de sensibilisation et d'incitation au changement.

D.2 Plan d'actions

Code	Actions
D1	<p>Valoriser, coorganiser, soutenir les actions proposées par les citoyens et associations</p> <ul style="list-style-type: none">• Valoriser ces actions en utilisant les moyens de promotion de la municipalité (journal, news, site web), les coorganiser en fournissant les moyens logistiques des services techniques, les soutenir en apportant notamment un support à la demande de subventions (Région ou CPS)• Exemples d'actions proposées par des citoyens buressois : atelier « bilan carbone individuel » dans le cadre des Assises de la Transition• Exemples d'actions proposées par des associations : actions pédagogiques dans les jardins partagés (JardinàBY), concours de production de légumes bio (JardinàBY et BeT), événements de promotion du vélo (MDB-Bures), ateliers « soyons éco'logiques » (Coccinelle à 7 points)

⁸ Pour ceux qui ne visualisent pas le stade Chabrat, on peut l'assimiler à un parallélepède de 50m de long, 20m de large et 5m de haut ; le remplir 9 fois à ras bord donne un volume de 45 000 mètres-cubes, la combustion de ce volume d'essence produit un peu plus de 100 000 tonnes équivalent CO₂

Code	Actions
D2	<p>Organiser des événements pour sensibiliser aux sujets qui ne sont pas portés par des associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter par exemple à la sobriété numérique : garder son matériel informatique le plus longtemps possible, utiliser à bon escient la future 5G, se désabonner des newsletters non lues • Profiter pour cela d'événements, par exemple le cyber cleanup day
D3	<p>Contribuer au site de la CPS agissons pour le climat.fr, portail d'information et de mise en relation entre porteurs d'initiatives, citoyens intéressés, associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible sur le site de la mairie ce portail dédié à la Transition, géré par la CPS • Contribuer au contenu (actualités, agenda, initiatives), être force de proposition pour son évolution, et réciproquement tirer parti du contenu émis par les autres communes et par la CPS
D4	<p>Pour inciter à la consommation locale, faciliter le déploiement de la Racine auprès des commerçants et des habitants de Bures</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Racine est une « monnaie locale complémentaire citoyenne » des alentours de la Vallée de Chevreuse • Site web pour comprendre son fonctionnement, et en quoi elle favorise la consommation locale : laracine-monnaie.fr

D.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations (engagement niveau 1).

E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable (axe E du PCAET)

E.1 Contexte et enjeux à Bures

En termes de préservation des milieux naturels :

Environ 30% du territoire de Bures n'est pas urbanisé. Ces 30 % comprennent des zones riches en termes de biodiversité :

- Une grande surface de terrains boisés : le bois de la Guyonnerie au nord, le bois Marie au sud-est, le bois de la Garenne au sud, et le bois de la Hacquinière commun avec Gif
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Guyonnerie
- Des parcs publics (la Grande Maison, classée) ou privés (IHES)
- L'arboretum de l'Université
- Une trame bleue : essentiellement l'Yvette, le Vaularon, le ru d'Angoulême, et le bassin de retenue partagé avec Gif.

L'enjeu consiste à sauvegarder et valoriser cette richesse existante, y compris en postulant pour intégrer le PNR.

Les aménagements relatifs à l'eau, ou à la re-végétalisation en ville, sont traités au chapitre G « Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie ».

En termes d'alimentation :

Aujourd'hui (2021), la restauration collective à Bures est réalisée en DSP (délégation de service public). La production est effectuée par le prestataire à Melun : les denrées sont transformées 1 à 5 jours avant livraison, refroidies ou congelées, puis transportées en liaison froide à Bures, et réchauffées sur place.

Le cahier des charges des cantines de Bures présente les exigences suivantes :

- 40% local, et 42% bio (contre 20% imposés par la loi EGalim⁹)
- Barquettes plastiques éliminées depuis 2018 (contre 2025 par la loi EGalim)
- Repas végétariens (1 fois par semaine) depuis début 2019.

L'avenir de notre restauration collective peut se discuter, selon deux axes :

- Le mode de production : comme aujourd'hui, ou une cuisine intercommunale avec liaison chaude, ou encore une production directement dans les écoles
- La gestion humaine et financière : externalisée comme aujourd'hui, ou réalisée par la collectivité (intercommunalité ou mairie).

Ces questions sont dimensionnantes, et méritent une consultation des Buressois, lors des Assises de la Transition. Cette réflexion devra aborder tous les aspects : les coûts (y compris ceux éventuellement cachés dans un budget de fonctionnement municipal), les compétences pointues (nutrition, Hygiène & Sécurité, veille réglementaire), la gestion de crise en cas d'intoxication (y compris responsabilité pénale), la formation continue et l'évolution du personnel, la gestion des congés et des remplacements.

En termes d'agriculture urbaine :

Un projet de ferme urbaine est à l'étude, mais le terrain municipal envisagé par la commune susceptible de l'accueillir s'avère avoir un sol pollué. Avec l'hypothèse de ce terrain, la question se pose donc de la vocation du projet :

- Privilégier un projet économiquement viable : rechercher un porteur de projet (potager hors sol, fleurs coupées, spiruline, aquaponie...)
- Ou privilégier une activité associative : jardins pédagogiques non alimentaires, pépinières citoyennes...

L'hypothèse de ce terrain peut être remise en cause. Une autre opportunité peut notamment être investiguée, sur les terrains appartenant au Ministère de la Justice à Montjay.

Ces questions méritent une consultation des Buressois, lors des Assises de la Transition.

E.2 Plan d'actions relatif à la préservation des milieux naturels

Code	Actions
E1	Finaliser, ouvrir et promouvoir le parcours découverte de l'ENS de la Guyonnerie <ul style="list-style-type: none">• Prévu en 2020, retardé pour cause de crise sanitaire• Projet mené en partenariat avec l'Université Paris-Saclay

⁹ Loi EGalim : Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Code	Actions
E2	<p>Pérenniser et capitaliser sur les mesures en place, de non-utilisation de produits phytosanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Glyphosate (et assimilés) interdit sur toute la commune (y compris RATP, copropriétés, autres parcelles privées) • Désherbage, par les équipes municipales, avec des produits alternatifs • Obtenir un label approprié (troisième feuille de trèfle phyt'eaux cités) et l'exploiter
E3	<p>Obtenir l'intégration de Bures au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passer de statut de ville-porte à celui de ville pleinement intégrée au PNR • Participer activement au projet de nouvelle charte du PNR, au cours de la procédure d'élargissement qui doit aboutir en 2026 • Exploiter et capitaliser sur cette intégration : image, utilisation des services du PNR (conseil sur la biodiversité, les circulations douces, les énergies renouvelables, l'urbanisme)
E4	<p>Valoriser auprès des habitants et des partenaires toutes les actions relatives à la biodiversité sur Bures (événements, labels)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser auprès des habitants : communication, événement « un arbre, une naissance » chaque automne, manifestation annuelle « biodiversité » dans le parc • Avec l'université, valoriser son parc (travailler dans le cadre de la commission mixte ville-université) • Obtenir les labels pertinents : « première fleur », « terre saine » ou « territoire engagé sur la nature »...

Voir aussi le chapitre G pour les aménagements relatifs à l'eau, et à la re-végétalisation en ville.

E.3 Plan d'actions relatif à l'alimentation

Code	Actions
E5	<p>Réfléchir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, à l'avenir de notre restauration collective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mode de production : production distante avec liaison froide, ou cuisine intercommunale avec liaison chaude, ou production directement dans les écoles • Gestion humaine et financière : externalisée en DSP, ou réalisée par la collectivité (intercommunalité ou mairie) • Dans l'hypothèse conservatrice (mode de production actuel, et DSP) : quelles évolutions du cahier des charges

E.4 Plan d'actions relatif à l'agriculture urbaine

Code	Actions
E6	<p>Réfléchir avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, à un projet de ferme urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité alimentaire ou non • Projet économiquement viable, ou associatif/pédagogique • Contraintes sur le sol, et examen des différents terrains possibles

E.5 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

Concernant la préservation des milieux naturels :

- Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) pour redonner sa place au vivant sur le territoire (engagement niveau 1).

Concernant l'alimentation :

- Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective (engagement niveau 1).

Concernant l'agriculture urbaine :

- Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices (engagement niveau 1).

F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes (axe F du PCAET)

F.1 Contexte et enjeux à Bures

Un projet citoyen de panneaux solaires photovoltaïques sur un toit de bâtiment communal a été étudié, mais se heurte à des difficultés concernant la résistance des toits envisagés : il apparaît que le projet est intéressant si le bâtiment a fait l'objet de travaux de confortation.

Cette solution du photovoltaïque mérite un élargissement à d'autres formes d'énergie renouvelable, et une consultation des Buressois lors des Assises de la Transition.

F.2 Plan d'actions

Code	Actions
F1	<p>Avec les Buressois, lors des Assises de la Transition, définir les objectifs et contours d'un projet de production locale d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelle production d'énergie à Bures : solaire photovoltaïque, solaire thermique, méthanisation, hydraulique, bois• Dans quel but : autoconsommation (retombées économiques locales), climat (objectif de la LTE¹⁰ : 32% d'énergies renouvelables dans la production d'énergie en 2030), participation citoyenne (créer du lien entre la commune et les habitants, par co-construction du projet)• Avec quelle structure porteuse de projet

¹⁰ LTE : Loi de Transition Energétique, ou « Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte »

F.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, (...) en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne (engagement niveau 1).

G. Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie (axe G du PCAET)

G.1 Contexte et enjeux à Bures

En termes de désartificialisation des sols :

Au-delà de la préservation des milieux naturels existants (traitée au chapitre E « Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable »), l'enjeu est de réintroduire de la biodiversité dans les espaces artificialisés.

En termes de gestion de la trame bleue :

Comme rappelé au chapitre E, Bures dispose d'une trame bleue riche en biodiversité, composée essentiellement de l'Yvette, du Vaularon, du ru d'Angoulême, et du bassin de retenue partagé avec Gif.

Les enjeux de la gestion de cette trame bleue sont d'une part le maintien de la pureté de l'eau, d'autre part la prévention des inondations.

En termes d'urbanisme :

Le PLU de Bures a été revu en 2018, avec implication des citoyens à travers des groupes de travail. Par rapport à la version précédente, ce PLU limite notamment le développement de l'habitat collectif en quartier pavillonnaire. Par ailleurs, le Conseil Municipal a voté en avril 2021 son opposition au transfert de la compétence PLU à la CPS.

Le taux de logements sociaux imposé par la loi SRU¹¹ est atteint en 2021 par la mise en service des logements du CROUS et de l'Institut d'Optométrie, mais il sera comptabilisé dans le contingent communal à partir de 2022.

¹¹ Loi SRU : loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

G.2 Plan d'actions

Code	Actions
G1	<p>Bâtir un plan de re-végétalisation en ville, et le mettre en œuvre sur la durée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des endroits urbains à reverdir • Investiguer les contraintes sur le parc classé de la Grande Maison • Clarifier les apports possibles de chaque organisme (Agence Régionale de la Biodiversité, Région, CPS, CPI¹², PNR, Nature Essonne...) : conseils, supports à inventaire, subventions de fonctionnement ou d'investissement • Réaliser un atlas de la biodiversité à Bures, ou autre inventaire équivalent, avec les partenaires pertinents • Au titre d'actions pilotes, renouveler les plantations de « haies magiques », encadrées par l'association du même nom, avec des stagiaires, des associations (BeT, JardinàBY), des citoyens • Etudier les différentes modalités de peuplement (verger, forêt Miyawaki, haie magique, arbres isolés, espèces locales) adaptées à chacune des zones identifiées • Etablir les grandes lignes d'un plan global, respectant le rythme d'un arbre (ou grand arbuste) par naissance • Mettre en œuvre ce plan sur la durée
G2	<p>Contribuer, en étant force de proposition, aux projets menés avec nos partenaires (SIAHVY, CPS, Suez) sur la qualité des eaux et la prévention des inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux études hydrologiques du SIAHVY : amélioration de la connaissance de l'Yvette et de ses affluents • Contribuer au Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) : capteurs pour favoriser l'alerte des habitants • Continuer avec Suez à apurer les dysfonctionnements du réseau d'assainissement, et à vérifier la conformité des branchements d'eaux usées et pluviales • Lors des réfections de voirie, faire diagnostiquer systématiquement les réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et envisager leur renouvellement ou réparation • Systématiser les études d'impact (sur l'écoulement des eaux) des projets d'aménagement et immobiliers • Sensibiliser les riverains (traitement des berges, respect des eaux fluviales) et les consommateurs
G3	<p>Etablir une charte de la construction, au-delà de la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Applicable aux promoteurs et constructeurs (y compris lors des constructions pour le compte des particuliers)

G.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) pour redonner sa place au vivant sur le territoire (engagement niveau 1)
- Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui (...) font reculer la biodiversité (engagement niveau 1)
- Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous (engagement niveau 1).

¹² CPI : antenne Bures-Orsay de la CPS

H. Vers des services publics exemplaires (axe H du PCAET)

H.1 Contexte et enjeux à Bures

Les axes précédents montrent qu'un des moyens d'action de la municipalité est de sensibiliser et inciter les Buressois. Mais comment être crédible si l'équipe municipale, composée des élus et des services de la commune, ne montre pas l'exemple elle-même ? Il paraît donc nécessaire de réaliser d'abord un bilan carbone sur le périmètre du patrimoine et des activités de la municipalité.

Concernant plus spécifiquement les émissions carbone des bâtiments communaux, le chapitre relatif à l'axe 1 « Réduire la consommation d'énergie des bâtiments » a indiqué que nos 17 bâtiments communaux pèsent environ 38% du tertiaire buressois.

Depuis 2018 nous suivons, avec l'aide de l'ALEC Ouest-Essonne, la consommation d'énergie et les émissions carbone de chacun de ces bâtiments, et ce chaque année. Nous connaissons donc les bâtiments sur lesquels, en théorie, nos investissements seront les plus efficaces, que ce soit pour renforcer l'isolation à l'occasion de gros travaux de rénovation, ou pour des actions plus modestes à instruire (capteurs intelligents...). Le « top 5 » des bâtiments communaux buressois les pires en termes d'émissions carbone sont :

- Le groupe scolaire Léo Gardey (200 t eqCO₂/an),
- Le COSEC (complexe sportif),
- Le groupe scolaire de la Guyonnerie,
- Le groupe scolaire des 4 coins,
- L'Hôtel de Ville (78 t eqCO₂/an).

D'ores et déjà, le bilan 2019 de l'ALEC a montré que les travaux sur les menuiseries de l'école des 4-Coins ont apporté un gain de l'ordre de 10% en 2019, ce qui a fait passer ce groupe scolaire derrière celui de la Guyonnerie dans la liste ci-dessus.

H.2 Plan d'actions

Code	Actions
H1	<p>Réaliser un bilan carbone sur le patrimoine et les activités de la municipalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant les bâtiments : voir action H2, bilan annuel avec l'ALEC Ouest-Essonne • Concernant l'empreinte carbone des activités municipales : sur l'année 2019, passer au crible l'empreinte carbone des véhicules municipaux, des achats de fournitures, des équipements informatiques, des fournisseurs et prestataires qui sont sous notre contrôle (y compris restauration collective et eau), des déplacements, des travaux • Concernant les déplacements domicile-travail : étudier avec les RH l'opportunité d'un questionnaire • A l'aide d'un tableur ad-hoc, transformer les données brutes obtenues (euros de telle dépense, ou kg de telle matière...) en kg eqCO₂ • Proposer un plan d'action et communiquer
H2	<p>Exploiter chaque année le bilan annuel fait par l'ALEC sur la consommation d'énergie et les émissions carbone des bâtiments communaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte ces éléments dans la priorisation des gros investissements (exemple : rénovation des groupes scolaires) • Instruire les actions ciblées ayant un retour sur investissement rapide : capteurs intelligents, pilotage à distance, vannes trois voies sur chaudières anciennes, calorifugeage de tuyaux
H3	<p>Optimiser l'éclairage public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un retour d'expérience de la diminution de l'éclairage de nuit dans les rues de Bures : avantages (chiffrer l'économie, évaluer l'impact sur la faune), inconvénients (évaluer précisément l'impact sécurité) • Instruire les solutions techniques possibles (nouveaux types d'ampoules, déclenchement selon présence) et chiffrer leur retour sur investissement

H.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie (engagement niveau 1)
- Préserver et développer les trames (...) noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire (engagement niveau 1).

I. Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat (axe I du PCAET)

I.1 Contexte et enjeux à Bures

Concernant la finance éthique :

Les emprunts en cours par la municipalité font l'objet du label « 100% 1A » de la charte de bonne conduite.

La municipalité a formellement soutenu le « pacte finance-climat européen ».

Concernant le soutien aux associations impliquées dans la Transition :

Six associations conventionnent avec la mairie et cohabitent à la Maison de l'Écologie et de la Transition : Bures en Transition, l'Abeille Cool (recyclerie textile, café associatif), MDB vélo à Bures, l'Amap de l'Yvette, JardinàBY, la Coccinelle à 7 points (ateliers Soyons éco'logiques).

Concernant l'implication des citoyens dans les décisions et le suivi des actions liées à la Transition :

Les Assises de la Transition, préparées pour novembre 2020 et reportées à cause de la crise sanitaire, sont basées sur des conférences d'experts, sur des actions de sensibilisation (stands, animations ludiques), mais aussi sur des ateliers-débats ouverts à tous les citoyens, abordant les thèmes dimensionnants de la Transition.

Il est prévu que ces Assises aboutissent à une feuille de route qui précisera certains points de la présente charte (voir notamment les axes B, C, E, F).

Il est prévu également que la mise en oeuvre de cette feuille de route fasse l'objet d'un pilotage collaboratif, par un collectif de citoyens.

I.2 Plan d'actions

Code	Actions
I1	Aider les Buressois porteurs de projets à obtenir un financement participatif, dans le cadre des budgets dédiés (budget participatif de la Région notamment) <ul style="list-style-type: none">• Soutien par mise en visibilité des projets, par appel aux votes des citoyens, par aide dans la procédure• Exemples : 3 projets buressois subventionnés par la Région en octobre 2020, et 3 en février 2021• Instruire la nécessité d'un budget participatif complémentaire au niveau communal
I2	Mener les Assises de la Transition, puis organiser le pilotage collaboratif des actions <ul style="list-style-type: none">• Mener les Assises telles qu'initialement prévues en novembre 2020 (éventuellement sous un format adapté)• Objectif 1 : emmener les Buressois dans la Transition• Objectif 2 : recueillir les avis des Buressois en vue de construire la feuille de route de la transition de la commune de Bures (voir dans les autres chapitres certains des thèmes prévus dans les ateliers-débats)• Organiser le pilotage de la mise en oeuvre de cette feuille de route, avec un collectif de citoyens

I.3 Rappel des engagements pris dans le cadre du Pacte pour la Transition

Mesures du Pacte pour la Transition sur lesquelles la municipalité s'est engagée en mars 2020 :

- Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques (engagement niveau 1)
- Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements (engagement niveau 2)
- Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme (engagement niveau unique)
- Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant·es (engagement niveau 2).

L'intégralité du Plan climat Paris-Saclay
et une synthèse sont téléchargeables sur
paris-saclay.com



Toute l'info et l'actualité sur le Plan climat sur le site dédié
agissonsourleclimat.fr



www.paris-saclay.com

